

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 juin 2024

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en séance ordinaire ce 3 juin 2024 à 19 heures à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents : Audrey Ouellette, conseillère ainsi que Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu directrice générale et greffière-trésorière.

### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

### **ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1<sup>re</sup> période de questions
- E) Varia
  - 1- Rapport des faits saillants du rapport financier
  - 2- Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier
  - 3- Délégation de sorties
  - 4- Adoption du règlement concernant les limites de vitesse
  - 5- Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-162
  - 6- Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-162
  - 7- Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels no 2018-179
  - 8- Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels no 2018-179
  - 9- Résolution désignant le maire suppléant pour animer l'assemblée de consultation
  - 10- Avis de motion du règlement modifiant le règlement relatif aux permis et certificats no 2017-165
  - 11- Avis de motion du règlement modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169
  - 12- Adhésion à GROBEC
  - 13- Mandat à Elphège Thibodeau – surveillance des travaux de démolition
  - 14- Mandat à Nordik Démolition inc.
  - 15- Embauche – préposé à l'écocentre
  - 16- Embauche – adjointe administrative
  - 17- Congrès FQM
  - 18- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – mai 2024
  - 19- Correspondance
- F) 2<sup>e</sup> période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

### **2024-06-105 Adoption de l'ordre du jour modifié**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points 17B, congrès AQLM et le point 17C mandat à Solidel; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-106 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 20 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**Rapport des faits saillants du rapport financier**

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2023 et du rapport du vérificateur externe.

**2024-06-107 Diffusion du rapport des faits saillants du rapport financier**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe présenté par le maire soit publié dans le bulletin d'informations municipales diffusé sur le territoire de la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**Délégation de sorties**

Aucune sortie

**2024-06-108 Adoption du règlement concernant les limites de vitesse**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Roger East et résolu d'adopter le règlement no 2024-266 intitulé « Règlement concernant les limites de vitesse ». Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**RÈGLEMENT no 2024-266**

**Règlement concernant les limites de vitesse**

Attendu que le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024.

Attendu que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024.

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2024-266 soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

**ARTICLE 1**

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse.

## ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) Excédant 30 km/h sur les chemins :

Rue Notre-Dame (entre la Côte de l'Église et la 3<sup>e</sup> Avenue)

Côte de l'Église (entre la rue Principale et la rue Gagné)

Rue Gagné (entre la Côte de l'Église et la 3<sup>e</sup> Avenue)

3<sup>e</sup> Avenue (entre la rue Gagné et la rue Notre-Dame)

- b) Excédant 40 km/h sur les chemins suivants :

Rue Principale

Rue de la Villa

Rue des Lilas

Rue des Prés-Fleuris

1<sup>re</sup> Avenue

2<sup>e</sup> Avenue

3<sup>e</sup> Avenue

4<sup>e</sup> Avenue

5<sup>e</sup> Avenue

6<sup>e</sup> Avenue

7<sup>e</sup> Avenue

8<sup>e</sup> Avenue

Avenue des Roulottes

Rue Notre-Dame (entre la 3<sup>e</sup> Avenue et l'avenue des Roulottes)

Rue Labbé

Rue Bernier Ouest

Rue Bernier Est

Rue Laroche

Côte de l'Église (entre la rue Gagné et la route 165)

- c) Excédant 50 km/h sur les chemins suivants :

Route des Chalets

Chemin Houle

Route du Domaine-du-Lac

- d) Excédant 70 km/h sur les chemins suivants :

Route Dussault

Chemin Gosford

Rang 6

Rang 10 Sud

Route Turgeon

Chemin Craig

Route Langlois

Route Simoneau

Rang 10 Nord

Route Tanguay

Rang 5

Route McKillop

## ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics.

## ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_

Maire

\_\_\_\_\_

Greffière-trésorière

Avis de motion : 6 mai 2024  
Projet de règlement : 6 mai 2024  
Adoption : 3 juin 2024  
Publication :

**AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-16**

Monsieur Roger East, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Audrey Ouellette, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement 2024-267 modifiant le règlement de zonage no 2017-162.

Un projet de ce règlement sera déposé à une séance tenante.

**2024-06-109 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage no 2024-267**

Monsieur Roger East, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu :

Que ce conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage numéro 2024-267 modifiant le règlement de zonage numéro 2017-162;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juillet 2024 à 18h30, à la salle du conseil située au 821 rue Principale à Saint-Ferdinand;

Qu'un avis public annonçant la tenue de cette assemblée publique de consultation soit publié sur le site Internet municipal et affiché au bureau municipal;

Que le 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage numéro 2024-267 est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet municipal;

Que copie du 1<sup>er</sup> projet de règlement de zonage numéro 2024-267 soit expédié à la MRC de L'Érable, accompagné de la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. East reprend sa place à la table du conseil.

**AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS 2018-179**

Monsieur Joël Fontaine, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Audrey Ouellette, conseillère, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire en s'abstient de voter.

Monsieur Roger East conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement 2024-268

modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels no 2018-179.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

**2024-06-110 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement relatif aux usages conditionnels no 2024-268**

Monsieur Joël Fontaine, conseiller, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Il se retire et s'abstient de voter.

Madame Audrey Ouellette, conseillère, déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question. Elle se retire en s'abstient de voter.

Il est proposé par Roger East et résolu :

Que ce conseil adopte le 1<sup>er</sup> projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2024-268 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179;

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juillet 2024 à 18h30, à la salle du conseil située au 821 rue Principale à Saint-Ferdinand;

Qu'un avis public annonçant la tenue de cette assemblée publique de consultation soit publié sur le site Internet municipal et affiché au bureau municipal;

Que le 1<sup>er</sup> projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2024-268 est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet municipal;

Que copie du 1<sup>er</sup> projet de règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2024-268 soit expédié à la MRC de L'Érable, accompagné de la présente résolution. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Fontaine et Mme Ouellette reprennent leur place à la table du conseil.

**2024-06-111 Résolution désignant le maire suppléant pour animer l'assemblée de consultation**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu que le maire suppléant, advenant l'absence du maire, soit désigné pour expliquer les projets de :

Règlement de zonage numéro 2024-267;

Règlement relatif aux usages conditionnels 2024-2684;

et pour entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer lors de l'assemblée publique de consultation du 8 juillet prochain. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS 2017-165**

Monsieur Mathieu Henri conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement 2024-269 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats no 2017-165.

Un projet de ce règlement sera déposé à une séance subséquente.

**AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS 2017-169**

Monsieur Roger East conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement 2024-270 modifiant le règlement sur la tarification des permis et certificats no 2017-169.

Un projet de ce règlement sera déposé à une séance subséquente.

**2024-06-112 Adhésion à GROBEC**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu de renouveler l'adhésion au Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) pour l'année 2024 et d'autoriser le paiement de la cotisation de 75 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-113 Mandat à Elphège Thibodeau - surveillance des travaux de démolition**

Il est proposé par Roger East et résolu de retenir les services d'Elphège Thibodeau, ingénieur, pour la surveillance des travaux de désamiantage et de démolition réalisés par Nordik Démolition ainsi que pour la production de rapport d'expertise et procédure de travail relativement aux bâtiments appartenant à la municipalité et situés sur la rue Bernier Ouest au montant approximatif de 4 625 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-114 Mandat à Nordik Démolition inc.**

Il est proposé par Roger East et résolu de :

- retenir les services de Nordik Démolition inc. pour le projet de désamiantage et démolition des bâtiments municipaux situés sur la rue Bernier Ouest au coût 115 200 \$ (taxes en sus);
- que Nordik Démolition s'engage à respecter la réglementation de la CNESST en matière de travaux d'amiante et de démolition pour les deux bâtiments concernés;
- que Nordik Démolition s'engage à réaliser les travaux sous la supervision d'Elphège Thibodeau, ingénieur selon la procédure de travail et les spécificités établies par M. Thibodeau.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-115 Embauche - préposé à l'écocentre**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'embaucher Simon Bouchard Langlois comme préposé à l'écocentre du 18 mai au 27 octobre 2024 inclusivement selon les conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-116 Embauche - adjointe administrative**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'embaucher Sylvie Bilodeau comme adjointe administrative à compter du 3 juin 2024 selon les conditions établies. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-117 Congrès FQM**

Il est proposé par Roger East et résolu d'autoriser monsieur Yves Charlebois à assister au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui se tiendra les 26, 27 et 28 septembre 2024 à Québec et de défrayer les

frais d'inscription de 990 \$ par personne (taxes en sus) ainsi que les autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-118 Congrès AQLM**

Il est proposé par Audrey Ouellette et résolu d'autoriser Andrée-Anne Turgeon à assister au congrès de la AQLM qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2024 à Montréal et de défrayer les frais d'inscription de 490 \$ par personne (taxes en sus) ainsi que les autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-119 Achat de lampadaires solaires**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'accepter la proposition de Solidel Canada inc. pour l'installation de lampadaires solaires sur la rue Principale et des bollards solaires à l'Espace Magella Marcoux au coût de 61 247.18 \$ (taxes incluses) et d'autoriser la directrice générale Viviana Magazzu à signer la proposition. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses de mai 2024**

La greffière-trésorière fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses de mai 2024.

Le maire invite les 20 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2024-06-120 Présentation des comptes**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu de payer les comptes du mois de mai 2024 tels que présentés pour un montant de 731 781.09 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-06-121 Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Joël Fontaine et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 19. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.